

**LOISIRS DU VIEUX-LONGUEUIL**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 JUILLET 2024**

**LOISIRS DU VIEUX-LONGUEUIL**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 JUILLET 2024**

**TABLE DES MATIÈRES**

Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	1 - 2
Résultats	3
Évolution de l'actif net	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 10

## **RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT**

### **Aux administrateurs de LOISIRS DU VIEUX-LONGUEUIL**

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'organisme LOISIRS DU VIEUX-LONGUEUIL, qui comprennent le bilan au 31 juillet 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### *Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### *Responsabilité du professionnel en exercice*

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

*Conclusion*

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme LOISIRS DU VIEUX-LONGUEUIL au 31 juillet 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

1



Ménéard Nadeau CPA inc.

Laval, le 20 novembre 2024

<sup>1</sup> Par François Ménéard, FCPA auditeur

## LOISIRS DU VIEUX-LONGUEUIL

## RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2024

(non audité)

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
<b>PRODUITS</b>		
Inscriptions aux activités	526 358 \$	403 602 \$
Subvention de la ville de Longueuil	25 912	5 411
Subventions salariales	11 278	-
Autres subventions	24 980	568
Revenus de placement	3 301	1 089
Autres revenus	<u>1 342</u>	<u>353</u>
	<u>593 171</u>	<u>411 023</u>
<b>COÛT DES SERVICES RENDUS</b>		
Contrats en animation	261 389	174 161
Utilisation des locaux	51 937	46 593
Équipement et autres frais	<u>6 666</u>	<u>1 914</u>
	<u>319 992</u>	<u>222 668</u>
<b>BÉNÉFICE BRUT</b>	<u>273 179</u>	<u>188 355</u>
<b>FRAIS D'ADMINISTRATION</b>		
Salaires et charges sociales	110 922	78 491
Assurances	719	792
Déplacement et hébergement	569	42
Entretien et réparations	212	1 295
Frais de bureau, taxes et permis	1 875	4 281
Frais de cartes de crédit	4 104	5 892
Frais de formation	752	13
Frais de système Amilia	23 665	15 755
Honoraires professionnels	5 955	3 285
Intérêts et frais bancaires	706	4 481
Publicité et promotion	1 198	1 957
Taxes et permis	-	37
Télécommunications	1 628	2 791
Divers	<u>214</u>	<u>2 231</u>
	<u>152 519</u>	<u>121 343</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u><u>120 660</u></u> \$	<u><u>67 012</u></u> \$

**LOISIRS DU VIEUX-LONGUEUIL****ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET****EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2024**  
(non audité)

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	55 855 \$	(11 157) \$
Excédent des produits sur les charges	<u>120 660</u>	<u>67 012</u>
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<u><u>176 515</u></u> \$	<u><u>55 855</u></u> \$

**LOISIRS DU VIEUX-LONGUEUIL****BILAN****31 JUILLET 2024**

(non audité)

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	184 043 \$	130 324 \$
Débiteurs	15 153	15 037
Frais payés d'avance	<u>2 082</u>	<u>2 318</u>
	<u>201 278</u> \$	<u>147 679</u> \$
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs (note 3)	15 557 \$	12 624 \$
Revenus reportés	9 206	19 200
Portion à court terme de la dette à long terme (note 4)	<u>-</u>	<u>60 000</u>
	24 763	91 824
<b>ACTIF NET</b>		
<b>ACTIF NET NON AFFECTÉ</b>	<u>176 515</u>	<u>55 855</u>
	<u>201 278</u> \$	<u>147 679</u> \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

\_\_\_\_\_, administrateur

**LOISIRS DU VIEUX-LONGUEUIL****FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2024**

(non audité)

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges	<u>120 660</u> \$	<u>67 012</u> \$
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(116)	(15 037)
Frais payés d'avance	236	(2 318)
Créditeurs	2 933	(3 351)
Revenus reportés	<u>(9 994)</u>	<u>19 200</u>
	<u>(6 941)</u>	<u>(1 506)</u>
	113 719	65 506
<b>ACTIVITÉ DE FINANCEMENT</b>		
Emprunts à long terme	<u>(60 000)</u>	<u>-</u>
<b>AUGMENTATION DE L'ENCAISSE</b>	53 719	65 506
<b>ENCAISSE AU DÉBUT</b>	<u>130 324</u>	<u>64 818</u>
<b>ENCAISSE À LA FIN</b>	<u><u>184 043</u></u> \$	<u><u>130 324</u></u> \$

## LOISIRS DU VIEUX-LONGUEUIL

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2024

(non audité)

#### 1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constituée selon la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec.

À des fins purement sociales et sans gain pécuniaire pour ses membres, l'organisme :

Suscite, organise et offre des activités sociales, sportives et culturelles, prioritairement destinées à la population du Vieux-Longueuil;

Suscite et sensibilise la population du Vieux-Longueuil à l'importance de la vie communautaire, sportive et culturelle et leur participation et leur implication au sein des activités offertes;

Favorise l'utilisation optimale des locaux et équipements de la corporation pouvant servir aux activités sociales, sportives et culturelles;

Favorise la collaboration avec les divers organismes communautaires et de loisir œuvrant sur le territoire desservi

L'organisme est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

#### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

##### Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

##### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

## LOISIRS DU VIEUX-LONGUEUIL

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2024

(non audité)

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

### Instruments financiers

#### *Évaluation initiale*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

#### *Évaluation ultérieure*

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement..

Un passif financier émis par l'organisme dans des conditions de pleine concurrence qui est indexé sur un indicateur de sa performance financière ou sur la variation de la valeur de ses capitaux propres est réévalué au plus élevé de son coût après amortissement ou de la somme qui serait payable à la date de clôture selon le supplément résultant de l'indexation. Un tel passif contracté entre apparentés est réévalué au plus élevé de son coût ou de la somme qui serait payable à la date de clôture si l'on calculait à cette date le supplément résultant de l'indexation. Le montant de l'ajustement relatif au supplément est comptabilisé aux résultats et présenté comme une composante distincte de la charge d'intérêts.

#### *Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

## LOISIRS DU VIEUX-LONGUEUIL

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2024

(non audité)

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

## Instruments financiers (suite)

*Coûts de transaction*

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

## Apports reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'organisme dépend des services qui lui sont rendus par de nombreux bénévoles. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

## 3. CRÉDITEURS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Comptes fournisseurs et frais courus	5 167 \$	7 156 \$
Salaires et vacances courus à payer	4 194	1 255
Retenues à la source	<u>6 196</u>	<u>4 213</u>
	<u>15 557 \$</u>	<u>12 624 \$</u>

## 4. DETTE À LONG TERME

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Emprunt à terme, sans intérêts, sans remise mensuelle, échéant en janvier 2024.	- \$	60 000 \$
Portion à court terme de la dette à long terme	<u>-</u>	<u>60 000</u>
	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

**LOISIRS DU VIEUX-LONGUEUIL****NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 JUILLET 2024**

(non audité)

**5. INSTRUMENTS FINANCIERS****Risques financiers**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 juillet 2024 sont détaillés ci-après.

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs.

**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients et aux effets à recevoir.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

**Risque de marché**

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable.